

VOYAGE SCOLAIRE à/en 2020

ACTE D'ENGAGEMENT DE LA FAMILLE

1°) Autorisation

Je soussigné(e).....

Responsable 1 légal de l'élève,

Je soussigné(e).....

Responsable 2 légal de l'élève,

classe, au collège Pierre de Belleyme, autorise ce dernier à participer au voyage pédagogique suivant :

VOYAGE

Un voyage scolaire à/en.....est organisé pour les élèves des classes de..... Et..... aura lieu Ce séjour s'inscrit dans le cadre d'un projet de classe et clôturera un travail interdisciplinaire effectué sur l'année scolaire. Les élèves seront pleinement impliqués dans l'organisation de leur voyage et devront le préparer avec leur professeur

Afin d'appréhender au mieux l'organisation de ce projet, nous souhaiterions savoir si votre enfant participera à ce voyage. Les familles intéressées seront conviées à une réunion d'information lors de laquelle nous donnerons des précisions.

Les voyages sont des expériences riches tant humainement que culturellement pour vos enfants et laissent des souvenirs scolaires impérissables.

J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités prévues au cours du voyage, notamment visites, excursions, activités sportives. Ainsi que les quartiers libres (dans les zones définies, dans un temps imparti et réduit), les élèves ayant à disposition les numéros de portable des professeurs responsables.

Je déclare avoir souscrit au nom de mon enfant une assurance.

2°) Modalités financières (Référence : décision-conseil d'administration-/20. -acte N°

La **FCPE** verse une aide de 6€.

Le **FOYER** contribue pour une part de 10€ par jour et par élève, pour les élèves ayant cotisé au foyer (cotisation 5 €), soit € pour ce voyage

✓ Le **coût estimé** du voyage est fixé à **euros** par élève, une fois les aides de la FCPE et du foyer appliquées

✓ Les paiements sont à effectuer (de préférence) par chèques à l'ordre du Collège Pierre de Belleyme ou en espèces (versement à l'intendance) et sont à remettre avec

COLLEGE PIERRE DE BELLEYME
l'acte d'engagement.

Je règle en chèques

Je règle en espèces (venir à l'intendance)

ECHEANCIER :

Versement	Somme	Date
1 ^{er} encaissement	euros	Au plus tard le / /20
2 ^e encaissement	euros	Au plus tard le / /20
3 ^e encaissement	euros	Au plus tard le / /20
TOTAL	euros	/

Aides complémentaires :

Les **demandes d'aides** du fonds social du collège doivent être déposées au service intendance.

Pour information, l'aide calculée selon les ressources, ne pourra dépasser 20% du coût total du voyage (soit une aide maximale de 60 euros). Le dossier est à retirer au secrétariat d'intendance.

Certaines **mairies et/ou comités d'entreprises** apportent des aides financières, faites la demande auprès d'eux.

3°) Modalités d'annulation

- Désistement de la famille pour motif personnel ou médical : le remboursement à 100% ne pourra s'effectuer que si un élève remplace celui qui fait défaut,
- Dans les autres cas, le remboursement s'effectue à hauteur des modalités de remboursement du voyageur, prestataire, ...

4°) Validation de l'inscription

Deux documents réglementaires sont obligatoires pour le départ de votre enfant :
la carte d'identité ou passeport + la carte d'assurance maladie européenne.

Cette inscription vaut engagement définitif et les versements ne sauraient être remboursés sauf cas pris en charge par l'assurance annulation souscrite pour le voyage.

Ne pourront prendre part au voyage que les seuls élèves ayant versé le montant total du coût du voyage à l'échéance mentionnée.

Document à remettre àavec les chèques ou à l'intendance si paiement en espèces.

Pauillac le

Signature du responsable légal, précédée de la mention : "lu et approuvé".

Signature des 2 parents si les parents sont séparés :